Jeunesse, 16 mars : journée d'action (p. 7)

COMMUNISTES

11 mars - faire du vaccin un bien public (p. 3)

Vidéo

VLOG EPISODE 4 :
Un engagement de terrain

Fauteuils

Depuis un an, il y en a qui galèrent à mort et d'autres qui accumulent à donf. Prenez Jean-Pierre Jouyet. Le nom vous dit : c'était le secrétaire général de l'Élysée sous Hollande et le ministre des Affaires européennes sous Sarkozy. Il a dirigé l'AMF (Autorité des marchés financiers), il a dirigé la Caisse des dépôts, il a dirigé la BPI (Banque publique d'investissement) ; il a été ambassadeur en Grande-Bretagne. Le voici introduit au cabinet d'affaires Lysos Public Affairs (genre faciliter le copinage entre un milliardaire US avec l'administration française ou européenne). On annonce aussi qu'il va devenir administrateur du groupe mutualiste Covéa. Et, c'est *le Figaro Économie* qui nous l'apprend cette semaine avec gourmandise : « Selon nos informations, il va décrocher prochainement d'autres fauteuil. » Quelle santé ! ou quelle rapacité, c'est selon... ✪

Gérard Streiff

SOUSCRIPTION 2021 (cliquez)

Je verse : ..... €

"Donner les moyens au PCF d'intervenir "

Chèque à l'ordre de "ANF PCF" : 2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris Cedex 19

LES RENDEZ-VOUS MILITANTS

Sous réserve des annonces gouvernementales

10 mars 9 h : Bureau d'embauches place de la République, Le Mans (72)
10 mars 18 h : Facebook live hebdo du groupe communiste au Sénat qui répond à vos questions
10 mars 18 h30 : Facebook live 2022, les femmes au pouvoir. Que fait-on ?, PCF 92
10 mars 19 h : Fabien Roussel est l'invité de « C à Vous » sur France 5
10 mars 19 h 30 : André Chassaigne sur LCP
11 mars : Un an de pandémie. Initiatives pour rendre le vaccin Covid universel, bien commun de l'humanité
11 mars 10 h : Rassemblement devant Bercy à l'initiative de la CGT Sanofi
11 mars 10 h 30 : Fabien Roussel sera présent devant l'ARS des Hauts de France à Lille
11 mars 12 h : Rassemblement pour le fret ferroviaire- triage de Villeneuve Saint Georges (94)
11 mars 12 h : Rassemblement devant le tribunal de Paris pour la liberté syndicale à Korian avec HK (75017)
11 mars 18 h 30 : Diminuer les émissions de CO2 en France et dans le monde : les différentes trajectoires d'ici 2050, Facebook live progressiste
11 mars 18 h 30 : 2022, les femmes au pouvoir. Que fait-on ? Facebook live fédération pcf92
12 mars à 12 h : Manifestation pour la gratuité des transports au départ de la CCI, Grenoble (38)
12 mars 18 h 30 : Web-débat, **la Santé et la pandémie**, avec Laurence Cohen et Thomas Roger Moellic, zoom et Facebook live PCF Paris20
12 mars 18 h 30 : Webinaire, Les communistes et la guerre d'Algérie, avec Alain Ruscio, Facebook live fédération Loire-Atlantique
13 mars : Conseil national
13 mars : Marches des libertés (contre le projet de loi sécurité globale)
13 mars 9 h 30 : Solidarité avec les 1336 Scop-ti, Prades (66)
13 mars 13 h 30 : Solidarité, analyse, action : comment nous combattons l'extrême droite / PASARAN, Facebook european Left
16-17-18 mars : Projet de loi sécurité globale au Sénat
16 mars : Manifestations de la jeunesse et étudiants
17 mars 18 h : Facebook live hebdo du groupe communiste au Sénat qui répond à vos questions
18 mars : 150 ans de la Commune !
18 mars 8 h 15/11 h : Reprenons la butte. Performance participative, arts graphiques, oratoires et musicaux, avec l'ami Dugudus. Rdv sur les marches du Sacré-Cœur, rue du cardinal Dubois, Paris
18 mars 17 h : 150 ans de la Commune de Paris : le début d'un monde nouveau ? Webinaire des fondations Gabriel-Péri/Rosa-Luxemburg
19 mars : 1962/2021 : 59e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie
19 mars : Marches de l'avenir pour le climat
19 mars 15 h : Le CERM (Centre d études et de recherches marxistes 1959-1979) webinaire fondation Gabriel-Péri
20 mars14 h : « Pour le respect des droits des mineurs et des jeunes majeurs étrangers isolés », place des Trois-Rois à Nogent-sur-Oise (60)
21 mars : Initiatives autour de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
22 mars-6 avril : Élection syndicale TPE
22 mars 11 h : Rassemblement de soutien à Handy Barré et Mathias Dupuis, TC de Rouen (76)
23 mars 18 h 30/20 h : Science et connaissance : l'épreuve du doute. Inscription fondation Gabriel-Péri
25-26 mars : Machiavel, l'expérience, la politique et le peuple. Inscription avec La Pensée, fondation G.-Péri
27 mars 11 h : Défense de la rue Pierre-Sémard, Toulon (83)
27 mars 14 h : Hommage à Daniel Davisse, Choisy-le-Roi (94)
27 mars 15 h : Manifestation : Journée européenne d'actions pour le logement et contre les expulsions, rdv Parisiens place du Chatelet
28 mars : Marches pour une vraie loi climat
28 mars : Événement la Commune de Paris, fédé Paris
31 mars 18 h : Energy Communities fighting energy poverty, Facebook live du PGE

ET AUSSI LA SEMAINE DERNIÈRE :
Hommage à Pierre Sémard à Villeneuve-Saint-Georges, Bonneuil (94), Évreux (27), Saint-Pierre-des-Corps (37), Courbessac (30)
#pasde profit pour la pandémie, Juvisy (91)
Solidarité avec le monde de la culture, occupation du théâtre de l'Odéon
Solidarité avec les familles de réfugiées, Martigues, Port-de-Bouc (13)
Collectes solidaires, Choisy-le-Roi (94), Palaiseau (91)
Mon hôpital, j'y tiens, Vichy(03), Dieppe (76)
La Trésorerie, j'y tiens, Limay (78)
Inauguration de la fresque de la section de Noisy-le-Sec (93)
Avec les salariés du Géant Casino, Albi (81)
Hommage à Aymane, Bondy (93)
Hommage à Nathalie Le Mel, communarde, Quimper (29)
Solidarité internationale avec Mumia Abu Jamal qui a la Covid

11 mars, faire du vaccin un bien public

« Nous remercions l'Afrique du Sud et l'Inde pour leur proposition à l'Organisation mondiale du commerce afin que les pays renoncent aux brevets sur les produits médicaux jusqu'à la fin de la pandémie de Covid-19 et nous appelons les autres pays à soutenir cette initiative. » Ce sont les mots employés par le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, le 4 mars 2021, lors d'une réunion en visioconférence sur le financement des vaccins anti-coronavirus pour l'Afrique.

En effet, le 2 octobre dernier était déposé par l'Afrique du Sud et l'Inde, à la tête d'une coalition de plus de 100 pays, un texte proposant d'accorder une dérogation temporaire à certaines obligations découlant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) afin que n'importe quel pays puisse produire les vaccins sans se soucier des brevets. Suite à cette proposition, le 10 mars sera discutée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) la volonté de lever les brevets sur les vaccins anti-Covid.

Il s'agit aujourd'hui d'une nécessité impérieuse ! En effet, la réponse à la crise sanitaire ne peut être que collective et mondiale et nécessite pour cela de faire passer les vies humaines avant les intérêts de Big pharma. C'est d'ailleurs une idée partagée largement par la population. Dans un sondage fait par Oxfam et la People Vaccine Alliance publié ce weekend dans *le JDD*, 63 % des Français·es sont favorables à la levée des brevets et au partage des technologies et savoirs sur les vaccins, et 70 % sont favorables à ce que les gouvernements obligent les laboratoires pharmaceutiques à partager leurs connaissances sur les vaccins.

Pourtant, malgré les déclarations de bonnes intentions, l'UE et la France n'ont eu de cesse que de s'opposer à cette proposition depuis des mois.

Faisons des vaccins et des biens anti-pandémiques des biens communs de l'humanité !

C'est dans cette logique que le 30 novembre dernier, nous avons lancé la campagne européenne « Pas de profit sur la pandémie ». Celle-ci, par le biais d'initiative citoyenne européenne (ICE) : , vise à obtenir 1 million de signatures dans au moins 7 États membres de l'UE pour exiger un changement législatif à la Commission européenne. Depuis novembre dernier, de nombreuses organisations ont rejoint la campagne qui en regroupe aujourd'hui plus de 200 au niveau européen.

Le 11 mars, journée anniversaire de la déclaration de la pandémie par l'OMS, nous appelons à des rassemblements dans toute la France devant les ARS pour demander une égalité d'accès au vaccin pour tous et toutes.

Un mot d'ordre : Pas d'argent public sans contrôle public ! Il faut aujourd'hui que la puissance publique qui finance la recherche fondamentale mais aussi largement la recherche appliquée maîtrise en totalité la chaine de production des produits pour répondre aux besoins des populations. C'est en ce sens que nous proposons de créer via le pôle public du médicament des établissements publics qui financent la recherche, la production, la distribution et soient propriétaires des brevets qu'ils déposent !

Il y a urgence à mutualiser toutes les technologies validées, pour développer et répartir la production à l'échelle européenne et à l'échelle mondiale. Concrètement en France, cela doit passer par la réquisition et la socialisation des usines Sanofi pour produire largement le vaccin, et non se limiter au « flaconnage » qui est proposé aujourd'hui. La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 du 23 mars 2020 prévoit en effet « la réquisition de tout bien ou service nécessaire à la lutte contre la catastrophe sanitaire ainsi que toute personne nécessaire au fonctionnement de ces services. L'indemnisation de ces réquisitions est régie par le code de la défense. ».

Alors assez de beaux discours, nous voulons des actes ! Faisons du 11 mars un rendez-vous important de notre campagne européenne en signant et faisant signer la pétition et en défendant notre revendication de longue date de création d'un pôle public du médicament à l'échelle nationale, européenne et mondiale pour sortir la santé de la loi du Marché. ✪

Charlotte Balavoine
co-responsable de la campagne pour le PCF

Fabien Roussel s'est rendu à Lyon le 9 mars pour rencontrer le bureau français de l'OMS.

Jeudi 11 mars : 1 an après la déclaration de pandémie liée à la Covid-19, les communistes appellent à se rassembler devant les ARS de France pour demander que le vaccin contre la Covid devienne universel et bien commun de l'humanité.

10 h : Rassemblement devant Bercy à l'initiative de la CGT Sanofi, en présence d'élu·e·s et de militant·e·s communistes.

10 h 30 : Fabien Roussel sera présent devant l'ARS des Hauts-de-France à Lille.

PCF
SOUSCRIPTION (cliquez)

Cette contribution est essentielle au fonctionnement du PCF et à son intervention dans le débat politique traversé par une large et profonde colère sociale. C'est un enjeu démocratique majeur à l'heure où tout est mis en œuvre pour réduire le débat politique au face-à-face Macron-Le Pen.

Je verse : ..... €

Ma remise d'impôt sera de 66 % de ce montant.

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL..... Ville .....

Chèque à l'ordre de "ANF PCF"
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris Cedex 19

Vers un manifeste communiste pour l'écologie

Alain Pagano présentait lundi dernier devant le CEN le rapport sur l'actualité de la "loi climat". Extraits.

Voyons concrètement ce **projet de loi de transcription des mesures de la convention citoyenne**. La transcription « sans filtre » a fait long feu, puisque, on s'en souvient, le Président a fait valoir d'emblée trois « jokers » :
- Sur la limitation de vitesse à 110 km/h ;
- Sur la taxe sur les dividendes (proposition que les entreprises qui distribuent plus de 10 millions d'euros de dividendes annuels participent, chaque année, à l'effort de financement de la transition écologique à hauteur de 4 % et celles dont les dividendes sont inférieurs ou égaux à 10 millions d'euros à hauteur de 2 %) ;
- Sur la modification du préambule de la Constitution (nous y reviendrons plus tard).

D'autres propositions ont été enterrées par l'exécutif, dans les jours et mois suivants, parmi lesquelles : la fin des liaisons intérieures substituables par les trajets en train de moins de 4 h (E. Macron, 29 juin), la baisse de la TVA sur les billets de train (Bruno Le Maire, 30 juin), la régulation de la publicité sur les produits très polluants (Bruno Le Maire, 30 juin), la prise en compte du poids du véhicule dans le malus automobile (Bruno Le Maire, 28 septembre), l'augmentation de l'écocontribution sur les billets d'avion (Jean-Baptiste Djebbari, 21 septembre), la mise en œuvre d'une obligation de rénovation à destination des bailleurs (E. Macron, décembre).

Cela a alimenté la défiance et l'idée que les citoyens ne sont pas écoutés. Et que la promesse initiale est loin d'être tenue.

Ce à quoi le gouvernement répond qu'il considère avoir mis en œuvre 75 des propositions de la Convention citoyenne et que 71 autres sont en voie de l'être, à travers les mesures du plan de relance ou de la loi de finances, d'autres encore dans des décrets et une quarantaine dans le projet de loi qui vient en discussion. Si nombre de mesures peuvent être vues positivement en soi, ce qui pose problème, c'est l'ambition. Le gouvernement joue petit braquet ! Et donc cette réponse n'éteint pas les critiques, avec l'accusation (fondée) de censure d'un certain nombre de propositions, d'ambitions revues à la baisse pour nombre d'autres, voire différées ou d'application incertaine à terme rapproché. Ainsi, les membres de la Convention citoyenne ont jugé très sévèrement le gouvernement sur la mise en œuvre de leurs propositions (exécutif noté 3,3/10 de moyenne générale en réponse à la question : « Dans quelle mesure les propositions du gouvernement relatives aux propositions de la CCC permettent-elles de s'approcher de l'objectif de diminuer d'au moins 40 % d'ici à 2030 dans un esprit de justice sociale ? »

Au-delà de la Convention citoyenne, le CESE, le Haut Conseil pour le Climat (HCC), le Conseil national de la transition écologique (CNTE) et les ONG (Réseau Action Climat, Greenpeace, FNE, WWF…) ou les associations telles que la Fondation Abbé-Pierre, sont extrêmement critiques à l'égard de ce texte, et ne croient pas que ce projet de loi se donne réellement les moyens d'atteindre l'objectif bas carbone affiché.

Le Parti, à travers ses interventions de parlementaires comme dans ses prises de parole publiques, doit, me semble-t-il, tenir cette exigence d'une politique volontariste pour lutter contre le réchauffement climatique, d'un changement de braquet, de mesures transformatrices : c'est le système qu'il faut changer, pas le climat : continuons à être au diapason de ses exigences transformatrices !

Objectif pratique : Je propose que nous participions, et que ce soit su et visible, aux **manifestations** prévues le **28 mars** à l'appel de Cyril Dion, garant des conventionnels, afin d'obtenir une loi à la hauteur des nécessités.

Projet de référendum

La Convention proposait de modifier le Préambule de la Constitution pour y inscrire l'ambition d'une politique climatique. Le Président y répond presque mot pour mot en proposant dans le projet de loi la phrase soumise à référendum en ces termes : « Elle (la République) garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et lutte contre le dérèglement climatique. »

En outre, la Convention proposait de prioriser ce principe sur les autres principes dans le préambule de la Constitution, en y ajoutant l'alinéa suivant : « La conciliation des droits, libertés et principes qui en résultent ne saurait compromettre la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'humanité. » Cette proposition a fait l'objet d'un veto du Président de la République, qui estimait que : « Telle que proposée, la rédaction menace de placer la protection de l'environnement au-dessus des libertés publiques, au-dessus même de nos règles démocratiques. »

Malgré ce veto présidentiel, la modification proposée par le Président à référendum n'est pas sans poser des questions juridiques. Ainsi, le Conseil d'État a formulé un avis très réservé et recommandé au gouvernement d'indiquer plus précisément, dans l'exposé des motifs du projet, les effets juridiques qu'il attend de la réforme, notamment sur la conciliation entre la préoccupation environnementale et les autres intérêts publics. Cela donne écho à des interrogations de juristes, ou d'associations environnementales qui pointent les potentiels régressions ou conflits d'interprétation sachant que la préservation de l'environnement figure déjà dans la Constitution… voire l'inutilité de cette proposition, sachant que la charte de l'environnement a déjà valeur constitutionnelle. Bref, le débat juridique est aiguisé et les termes de la formulation ne sont pas neutres dans leurs conséquences juridiques. (…)

Enfin, je vous donne quelques nouvelles des assises communistes de l'écologie. Nous nous proposons de faire une série de visioconférences thématiques espacées régulièrement (quelles politiques environnementales à l'échelon régional, propositions écologiques en matière de transport, de santé …) qui nous permette de préparer, nous l'espérons, une réunion en présentiel. Celle-ci aurait pour objectif de rédiger un manifeste communiste pour l'écologie, déclaration de principes généraux accompagnée d'un certain nombre de propositions concrètes. ✪

Gardanne, ville ouvrière de Provence

Amélie Barbey, militante de Gardanne, revient sur les luttes du PCF et l'action de la section dans la ville.

Située au cœur du bassin minier de Provence, Gardanne a accueilli des populations venues de l'Europe et de la rive sud de la Méditerranée, attirées par les perspectives d'emplois dans l'industrie ou importées comme main-d'œuvre coloniale. Une cohésion sociale est née autour du travail réalisé en commun, elle a été accompagnée par les syndicats et des formations politiques. La municipalité communiste en place de 1977 à 2020 a permis le développement de la ville et assuré son dynamisme en favorisant l'implantation de services publics, commerces, établissements scolaires, culturels et sportifs. L'équipe municipale s'est battue et a suivi les combats menés par les habitant·e·s pour qu'il soit possible de mener sur place l'ensemble des activités d'une vie humaine. Travailler, étudier, consommer, se reposer, se divertir, se cultiver : tout doit pouvoir être fait sur son lieu de vie.

Les élu·e·s communistes gardannais, au département et à l'Assemblée, ont porté des combats nationaux contre le TCE, contre le CPE, pour la défense de La poste, etc. Aux municipales de 2020, alors que la section PCF de Gardanne avait choisi d'impulser un rassemblement de l'ensemble des forces progressistes de la ville à travers le Collectif citoyen Gardanne-Biver, la ville a basculé à droite. La situation sanitaire, la présence de nombreuses listes au 2e tour, la division de l'équipe municipale sortante ont pu conduire à ce résultat. Les tenants et les aboutissants de cet échec restent encore à analyser. Le collectif compte cinq élu·e·s d'opposition au conseil municipal qui mènent le combat pour la défense de l'emploi industriel, des services publics et restent vigilants face à la politique menée par la mairie de droite.

Aujourd'hui, Gardanne synthétise une bonne partie des enjeux qui se présentent nationalement : maintenir l'industrie tout en défendant l'environnement, empêcher la disparition des services publics de proximité, défendre l'activité du centre-ville. Ce sont autant de combats à mener qui auraient gagné à être accompagnés par une municipalité engagée à gauche.

De lourdes menaces pèsent sur l'industrie qui ravivent les plaies encore ouvertes de la fermeture de la mine en 2003. L'usine d'alumine, propriété d'Alteo, a été reprise à l'issue d'une procédure de justice. Ce changement de propriétaire se traduira par la perte d'une centaine d'emplois et la délocalisation d'une partie de l'activité. Certain·e·s semblent croire que la défense de l'environnement est un enjeu strictement local, et qu'en envoyant en Guinée une partie de la production, on résout les problèmes. Nous croyons, au contraire, qu'il convient de produire et de contrôler sur notre territoire ce que nous consommons. La centrale thermique est aux mains de GazelEnergie qui ne propose rien d'autre qu'un plan de licenciement massif. En face, l'Association des travailleurs de la centrale, créée à l'initiative du syndicat CGT du site, propose un vrai projet de reprise industrielle.

La section PCF de Gardanne se tient à ses côtés et accompagne leur combat avec le lancement d'une souscription. Les services publics sont progressivement déshumanisés quand ils ne sont pas simplement détruits. Un parking multimodal accolé à une gare vide d'agents a été récemment inauguré par un grand nombre d'élu·e·s Les Républicains, qui ont feint d'ignorer la terrible solitude dans laquelle sont désormais laissés les usagers les plus fragiles. La Poste se vide également de ses employé·e·s, sommant chaque utilisateur de devenir un spécialiste des bornes en accès libre.

La section connaît une hausse des adhésions. Une nouvelle dynamique est enclenchée qui permet la reprise des permanences trois fois par semaine et une présence régulière sur le marché. Les combats sont encore nombreux à mener qui doivent être accompagnés ou impulsés. Alors que l'équipe municipale ne constitue plus un point d'appui pour les luttes, la section PCF de Gardanne continuera de le faire pour que la ville ne cesse d'être une tête de pont des luttes sociales et des combats contre toutes les formes de discrimination. ✪

Le film de l'exposition 100 ans d'histoire de France et du PCF sur les murs est en ligne

Dans cette année 2021 marquée par le centenaire de la naissance du PCF, découvrez cette balade filmée dans l'exposition « 100 ans d'histoire de France et du PCF sur les murs » qui n'a pu être ouverte au public en raison de la crise sanitaire. Bonne visite !

Un film réalisé par Nicolas Bertrand (Les Nouveaux Messagers) sur une idée de Louise Gaxie. Écrit par Guillaume Roubaud-Quashie et Corentin Lahu.
Avec par ordre d'apparition : Louise Gaxie, Alain Obadia, Guillaume Roubaud-Quashie, Corentin Lahu, Fabien Roussel et C215.
Produit par la Fondation Gabriel-Péri.

Catalogue de l'exposition
100 ans d'histoire de France et du PCF sur les murs
Les communistes s'affichent
Guillaume Roubaud-Quashie et Corentin Lahu

Éditions Helvétius
192 pages, 22x29 cm
ISBN 979-10-93736-24-2
Commander le catalogue
Pour en découvrir davantage sur cette histoire centenaire, rendez-vous sur la page de notre site :

Accéder à la page dédiée

Crise du foot

Pour une intervention publique forte

Le 16 février dernier, le gouvernement a reçu une délégation des représentants des clubs professionnels de football qui réclament le soutien de l'État face à une crise financière inédite dans le sport.

Les clubs professionnels demandent à l'État un fonds de solidarité d'urgence, après avoir subi un triple choc : le huis clos réduisant à néant les recettes, le fiasco de médiapro incapable d'honorer les sommes des droits TV négociés dans son contrat et une baisse inexorable du nombre de licenciés dans les clubs amateurs qui n'ont toujours pas repris le chemin des terrains.

La Ligue professionnelle de football estime à plus de 1,5 milliard de perte de recettes et redoute la perspective de dépôt de bilan. Beaucoup de clubs professionnels ont eu recours au chômage partiel, réduit leur masse salariale et renégocié à la baisse les salaires des joueurs professionnels. Les ministres concernés ont rappelé que les aides de droit commun et les dispositifs de soutien spécifiques ont été mis en place depuis le début de la crise sanitaire : l'accès à l'activité partielle, les prêts garantis par l'État dont le football professionnel a bénéficié à hauteur de 600 M€, mais aussi la compensation de perte de billetterie (dont près de 45 M€ sur 107 au total reviennent au football) ainsi que les exonérations de cotisations sociales. En dehors de l'activité partielle et des PGE, l'aide pour l'année écoulée s'élève à 75 M€ pour le football.

Pas suffisant, estiment les patrons du football qui réclament un prêt garanti par l'État sur huit ans et de nouvelles défiscalisations au titre du *« premier spectacle vivant de France »* et d'un *« patrimoine culturel et économique que l'on ne peut pas laisser partir en fumée »* (communiqué de la Ligue professionnelle de football).

Évidemment les amateurs de football peuvent être séduits par leurs arguments. Sauf que les clubs professionnels font appel à l'État sans limite, sans contrepartie et surtout sans se remettre en cause. Une aide de l'État sans contrepartie serait scandaleuse.

Ce sont les clubs eux-mêmes qui se sont mis dans l'impasse en allant vers un statut de société anonyme pour aller vers un modèle entrepreneurial pour une possibilité d'être coté en Bourse. Quant à leurs déficits chroniques, tous les rapports s'y accordent, ils sont principalement dus à l'inflation des salaires et des transferts de joueurs qui sont considérés comme des actifs financiers.

Plusieurs enquêtes démontrent que c'est l'un des marchés les plus dérégulés de la planète, avec une mainmise de la finance et une avancée inquiétante de la corruption et du blanchiment d'argent liées aux paris sportifs. Loin d'être une fatalité, cela résulte de choix politiques. Jusqu'en 1999, les clubs professionnels étaient contraints par des statuts à vocation sportive et liés à la structure associative du club qui détenait au

minimum un tiers du capital social. Avec la création d'un statut identique à celui d'une entreprise classique, la société anonyme sportive professionnelle (SASP), la loi a accordé plus de flexibilité aux clubs, l'accès au capital est libre, les dividendes et les indemnités des dirigeants peuvent être versés.

L'objectif est alors de maximiser les profits et d'attirer des investisseurs privés. Dès 2003, les fédérations sportives peuvent céder leurs droits de retransmission télévisuelle aux clubs professionnels qui ont également la possibilité d'être cotés en Bourse depuis 2006. Le rapport d'Éric Besson, « Accroître la compétitivité des clubs de football professionnel français », publié en 2008, décrit un modèle qui souffrirait d'un déficit de compétitivité sportive, d'une part du fait de la faiblesse des actifs immobiliers détenus par les sociétés sportives, d'autre part du fait de la faible participation d'actionnaires à leur capital. Il propose donc « d'aider les clubs à assumer complètement leur mutation vers l'entreprise de spectacle sportif que la compétition économique et sportive exige ». L'objectif est de moderniser les stades pour en faire des lieux dédiés à la rentabilité et de faciliter leur acquisition par les clubs.

Dans la même période, la loi autorise les paris sportifs en ligne et met fin au monopole de la Française des jeux et du PMU. En 2010, la loi sur les agents sportifs autorise les clubs à les rémunérer directement. Les agents deviennent des courtiers et les joueurs ont de moins en moins de prise sur leur carrière. Tous ces choix politiques accompagnent la volonté de certains clubs de se libérer du système fédéral et de la solidarité qui les lie au sport amateur pour se diriger vers un système de ligue privée. Libérer définitivement ce sport de l'emprise financière nécessite une intervention publique forte, une exigence de démocratie, de transparence et la maîtrise collective des structures d'organisation et de gestion.

Des mesures politiques concrètes doivent être discutées : instaurer des salaires plafond et une échelle des rémunérations, mettre fin au mercato et aux agents maquignons, interdire les paris sportifs, créer une autorité administrative de contrôle de gestion des clubs indépendante des fédérations et des ligues professionnelles. Un club sportif ne devrait plus être géré comme une entreprise, mais comme un organisme relevant d'une mission de service public et répondant à des critères de gestion d'efficacité sociale. Ses acteurs, notamment la structure associative, les éducateurs sportifs et les associations de supporteurs, devraient être au cœur d'un fonctionnement démocratique et citoyen. Pour cela, il faut réviser le statut juridique du club professionnel pour l'inscrire dans une délégation de service public du spectacle sportif, avec ses missions culturelles et sociales.

Enfin, le financement du sport ne peut plus rester dépendant des droits de retransmission télévisuelle, des jeux et des paris sportifs. Il doit reposer sur un autre système, pour lequel toutes les entreprises du pays seraient mises à contribution par des prélèvements obligatoires sur leur valeur ajoutée, comme c'est le cas pour la sécurité sociale ou la formation continue. L'intervention citoyenne et la maîtrise publique nécessitent des moyens que ne permettent pas les sommes consacrées par le ministère des Sports, 0,14 % du budget de l'État ! Menons dès à présent la bataille pour que 1 % du budget national soit consacré au sport : ces 3 milliards d'euros pourraient l'émanciper du marché et répondre aux besoins de développement de toutes les pratiques sportives, dont le financement repose trop sur les familles. ✪

Nicolas Bonnet
responsable national du collectif Sports et loisirs

COMMUNISTES
2, place du Colonel-Fabien - Paris 19e
COMITÉ DE RÉDACTION : Igor Zamichiei (directeur), Gérald Briant, Léon Deffontaines, Yann Henzel, Méline Le Gourriérec, Delphine Miquel, Yann Le Pollotec, Julien Zoughebi. **RÉDACTION :** Gérard Streiff
Mèl : **communistes@pcf.fr**
RELECTURE : Jacqueline Lamothe
MISE EN PAGES ET MISE EN LIGNE : Zouhair@NAKARA.info (Tél. : 06 07 99 90 81)
Publication du PCF sous Creative Commons BY-NC-SA

Les jeunes se mobilisent pour leur avenir

Le 16 mars prochain, un an jour pour jour après l'annonce du premier confinement, l'ensemble des organisations de jeunesse appelle à une journée de mobilisation nationale.

La crise économique et éducative touche de plein fouet les jeunes. Les médias nous appellent la "génération sacrifiée du Covid", pourtant ce n'est pas la pandémie qui nous a amenés à cette situation, mais bien l'inaction et les choix politiques du gouvernement et des précédents. La situation des jeunes s'est considérablement dégradée. Ce sont les rêves et les aspirations de toute une génération qui sont en train d'être broyés. Si la précarité des jeunes n'est pas nouvelle, celle-ci s'est intensifiée.

Précarité de nos formations

La crise économique et sociale a débouché sur une crise scolaire inédite. Avant même l'arrivée de la Covid-19 l'enseignement en France était malade des politiques libérales : classes et amphithéâtres surchargés, enseignants non remplacés, manque de matériel… Malgré l'investissement des enseignants, la qualité des formations s'est détériorée. Les confinements et reconfinements ont eu pour conséquence l'aggravation des inégalités scolaires déjà très fortes. Dans ce contexte, le gouvernement a fait le choix de l'instrumentalisation de la crise, en avançant à marche forcée vers ses réformes : contrôle continu pour le bac présenté comme l'unique solution, maintien de Parcoursup…

Les étudiantes et étudiants sont aussi victimes de cette crise. Depuis le début de la crise sanitaire, un étudiant sur six a abandonné ses études. La difficulté à suivre une formation a suscité une détresse psychologique pour des milliers d'étudiants et d'étudiantes. Cela est aussi le résultat d'une explosion de la précarité étudiante. En effet, un tiers des étudiants et des étudiantes ont perdu leur job depuis le début de la crise. Face à cela, les réactions du gouvernement, bien que salutaires, sont loin d'être à la hauteur.

L'école est aujourd'hui un outil d'aggravation des inégalités sociales. De ces manques de moyens, de la précarité et de la sélection à l'entrée de l'université, les jeunes n'en peuvent plus et n'en veulent plus.

Précarité de l'emploi

Ce n'est pas nouveau, la jeunesse se caractérise par un salariat dégradé et fragmenté par de multiples contrats précaires. Les contrats à durée déterminée, intérim, auto-entreprenariat, ou autres services civiques, contrats temporaires et temps partiels sont massifs dans la jeunesse. Mais depuis l'arrivée de la crise économique la situation s'est considérablement détériorée.

En sortie de formation ou en décrochage, le constat que nous réalisons depuis plus d'un an reste inchangé. Le chômage des jeunes s'accroît et les mesures prises par le gouvernement sont insuffisantes et n'offrent comme unique perspective qu'un avenir de précarité et d'instabilité. Le taux de chômage des moins de 25 ans a atteint les 22 % au dernier trimestre 2020. Ce chiffre ne prend pas en compte les jeunes arrivés sur un marché de l'emploi saturé et dégradé à l'issue de leur formation. Force est de constater que le plan "Un jeune, une solution" mis en place en juillet dernier pour répondre à cette situation est vain. Il n'offre comme unique perspective à la jeunesse que des contrats précaires, payés une misère. Au-delà de ça, ce plan n'a été permis que par la diminution massive du coût de l'embauche des jeunes via des subventions.

La jeunesse est devenue un sujet central

En plus d'être régulièrement pointée du doigt par l'exécutif sur l'avancée de la pandémie, la nouvelle génération pâtit d'un manque d'ambition politique du gouvernement. La situation est alarmante. Chômage, précarité de l'emploi, précarité des revenus, précarité des formations, telle est la situation des jeunes du pays. Il est urgent de sécuriser leurs parcours.

Depuis quelques semaines, ces problématiques autour de la jeunesse ont surgi dans la sphère politique et médiatique, notamment avec la mobilisation étudiante du 20 janvier dernier à l'initiative de l'UEC. Alors que nous étions jusque-là les seuls à mettre ces enjeux au cœur du débat, la question de la jeunesse est aujourd'hui au centre de l'actualité. Si la question désormais est médiatisée, il convient de la transformer en une action politique des premiers concernés, afin de convertir cette prise de conscience en une mobilisation victorieuse.

Pourtant la jeunesse regorge de forces d'innovation et d'ingéniosité qui ne demande qu'à pouvoir s'exprimer.

Combien de futurs chercheurs, ingénieurs, médecins, enseignants ne seront pas sélectionnés cette année ? Combien de jeunes ont vu leur rêve broyé par cette machine à sélectionner et à trier socialement ? Combien de jeunes n'ont pas pu suivre leurs études jusqu'au bout car ils devaient jongler entre précarité et petits boulots ? Alors que nous avons besoin de travailleurs qualifiés dans de nombreux secteurs (transport, santé, éducation, énergie…), combien de jeunes sont aujourd'hui au chômage ? Ce sont toutes ces contradictions qu'il faut dépasser.

Les jeunes ne sont pas le problème mais la solution

La place de la jeunesse est un marqueur de la société. Avec des jeunes laissés-pour-compte, c'est la société tout entière qui est en danger. Au contraire, si le système permet à chaque jeune de s'épanouir, de trouver sa place, de construire son avenir et de se former, c'est toute la société qui progressera. Les nouvelles générations ne sont pas le problème mais bien la solution. Notre génération veut se former, se réaliser, être utile à la société. Mais au final, c'est notre dignité à toutes et tous qui est gâchée et sacrifiée sur l'autel du profit par les capitalistes.

Alors que la situation des jeunes est enfin mise en avant par les médias et les dirigeants, il est temps de transformer cette prise de conscience et cette colère de la jeunesse en une force politique.

La construction d'une mobilisation large de la jeunesse apparaît donc comme un impératif, atteignable et indispensable. Forts de notre travail militant, il nous revient de faire émerger et gagner une mobilisation rassemblant l'ensemble des jeunes, lycéens, étudiants mais aussi travailleurs.

Derrière des réalités différentes, c'est un seul mot d'ordre qui nous rassemble : pour la sécurisation de nos parcours de vie, des études à l'emploi, et pour la conquête de nouveaux droits afin de construire notre futur ! ✪

Le 16 mars, toutes et tous dans la rue !

Vaccination en Israël : modèle ou contre-modèle

Depuis quelques années, Israël est souvent présenté comme un modèle à suivre.

Il en a été ainsi en 2016 avec la lutte contre le terrorisme. La revue en ligne *Orient XXI* publiait un article sous le titre : Ce « modèle israélien » de lutte contre le terrorisme qui fascine politiciens et médias français, et posait la question : « Comment lutter contre le terrorisme ? En appliquant le modèle israélien, répètent à l'envi certains politiciens et journalistes français. Pourtant, il existe peu de pays où l'on vit depuis aussi longtemps si peu en sécurité qu'en Israël ».

Le site ELNET qui se présente comme favorisant une meilleure connaissance en France de la réalité historique, culturelle, économique et politique d'Israël vante le modèle : « Israël a depuis longtemps investi dans le cyber-renseignement, en dotant son armée, dès 1952, d'une unité d'élite, l'unité 8200, consacrée au renseignement électromagnétique et au décryptage de codes. Entre autres missions, il s'agit d'abord de parvenir à la connaissance la plus exhaustive possible d'Internet, sa partie visible et invisible, les réseaux d'activistes, leurs lieux de rencontre et d'échange, leur mode de communication. La coordination entre les différentes entités est bien plus nette et efficace qu'en France. Au sein d'Aman (renseignement militaire), une unité est chargée de l'infiltration clandestine et de la manipulation des sources. Mais la majeure partie des opérations est assurée par le Shin Beth (sécurité intérieure), et parfois par le Mossad (renseignement et sécurité extérieure). Dès lors que les cyberterroristes sont localisés, les agents sont déployés et procèdent à leur arrestation. »

Ce n'est pas vraiment le système démocratique auquel nous aspirons ! Liberté, égalité, fraternité, respect des identités différentes, liberté individuelle, droits collectifs garantissant l'égalité entre tous les êtres humains, respect et approfondissement des libertés.

Alors, quand aujourd'hui la vaccination en Israël est montrée en exemple, il y a de quoi s'interroger et se pencher d'un peu plus près sur la réalité.

Un reportage publié sur Arte, le 29 janvier, nous apprend que le rythme des vaccinations est 15 fois plus élevé qu'en France ou en Allemagne, mais note que le contrat avec Pfizer serait deux ou trois plus cher que les autres pays ! En contrepartie, Pfizer dispose d'une étude à grande échelle des résultats.

Le 23 février, le journal suisse *Temps.ch* indiquait que les Israéliens refusant d'être vaccinés pourraient bientôt voir leurs noms livrés par le ministère de la Santé à leur municipalité ou à d'autres entités gouvernementales. C'est le but du projet de loi accepté mardi en première lecture par le Parlement. Temporaire, la législation a officiellement pour but de localiser plus facilement les personnes éligibles à la piqûre anti-coronavirus, mais les craintes sont vives quant aux dérives. « Ce texte porte atteinte à la sphère privée. Je doute qu'il se transforme en loi tant il suscite d'opposition », réagit Amir Fuchs, analyste à l'Institut d'Israël pour la démocratie. Le ministère de la Santé table sur un autre projet qui fait frémir beaucoup de travailleurs. Il s'agit d'interdire aux employés, notamment de la santé, de l'éducation, des transports publics ou de la sécurité, l'accès à leur lieu de travail s'ils ne sont pas immunisés, guéris, ou s'ils ne se font pas tester tous les deux jours. De quoi aller dans le sens des patrons israéliens.

Une enquête menée récemment a révélé que beaucoup d'entreprises ayant des contacts avec le public ne laissent pas le choix à leurs employés : c'est la vaccination ou la porte.

Cela rappelle le projet de QR, code que le gouvernement voudrait imposer et qui donnerait accès aux lieux de culture, restaurants, cafés, etc.

"Ce n'est pas vraiment le système démocratique auquel nous aspirons !"

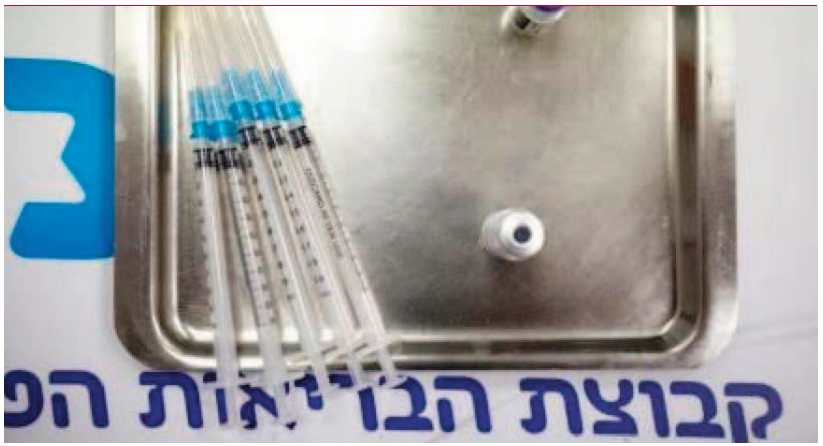

Quand les enjeux économiques priment sur la santé

La campagne de vaccination a démarré le 19 décembre en Israël. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) avait appelé le 11 janvier "la communauté internationale" à "exhorter Israël, en tant que puissance occupante, à respecter ses engagements au regard du droit international et à mettre des vaccins à disposition" des Palestiniens.

C'est seulement début février que le gouvernement israélien a décidé la tenue d'une campagne de vaccination pour les travailleurs palestiniens ayant un permis de travail pour Israël et dans les colonies. Pour le reste de la population, seules 2 000 doses sur les 5 000 annoncées par Israël ont été remises.

Alors, si nous devions nous inspirer d'un modèle, NON, mille fois non de ce modèle-là où l'humain est considéré comme une quantité négligeable !✪

Marie-Hélène Chambrin
membre de la commission des Relations internationales

France-Navigation

Une épopée rouge (5/5)

1937/1938 : Alors que l'Espagne du Front populaire est victime de la non-intervention, lâchée par Paris et Londres, les communistes mettent sur pied une compagnie maritime pour nourrir et armer les Républicains.

Cette série sur France-Navigation a été proposée par Yann Le Pollotec qui, le premier, en a eu l'idée.

1940 : Les nazis occupent le pays, Vichy s'installe, l'extrême droite pavane. France-Navigation a été mise en gérance, trois concurrents se partagent ses navires, la Transatlantique, les Chargeurs et Worms. La direction de la compagnie passe en procès en août, à Toulon. Il s'agit en fait de quatre de ses responsables dont Auguste Dumay et Simon Pozner (Georges Gosnat a été fait prisonnier sur le front belge par les Allemands en mai 40 et Allard/Ceretti a pu échapper à la police).

La presse collabo couvre largement le procès, elle parle de « compagnie étrange » qui se livrait à une « étrange activité ». Pourtant la justice a du mal à trouver la faille, et l'argent. Les preuves manquent, et l'avocat (Maître Moro-Giafferi, vedette du barreau et homme politique fameux) est bon. Les quatre dirigeants sont acquittés le 27 août 1940, et France-Navigation la rouge est blanchie, si l'on peut dire.

Mais l'affaire ne s'arrête pas là. La société suscite bien des appétits. Nombreux sont ceux qui veulent mettre la main sur les fonds de France-Navigation, des aventuriers en tout genre, trafiquants d'armes ou aigrefins, des affairistes vichystes et l'occupant allemand. Tous sont à la recherche des actions (30 000) et des actionnaires. Tous multiplient les enquêtes, les procédures. La Gestapo veille.

Dans les archives de France-Navigation, on peut lire les commentaires de l'administrateur judiciaire de la société, ces années-là ; il y est beaucoup question des investigations d'un officiel allemand, un certain Rosenchaft, gestapiste. Chargé de suivre le dossier, il se montre très actif ; pourtant, de procès en procès devant le tribunal de commerce de Paris, les choses n'avancent pas. « Rien ne semble pouvoir résoudre l'affaire », écrivent les auteurs de l'ouvrage *Les brigades de la mer*. Puis, coup de théâtre : les Allemands s'aperçoivent que Rosenchaft est en fait un rouge infiltré, un juif hollandais qui travaille pour l'Internationale ; il est arrêté, déporté. Le dossier de France-Navigation est au point mort. On bute sur des questions juridiques, de propriété, d'identité des actionnaires, de secret bien gardé.

Juin 44 : Paris se libère. Le même administrateur, qui tient toujours une sorte de journal de bord, décrit l'ambiance parisienne : « ça tire de partout ». Paniqué, et prudent, il s'enfuit.

1945, Georges Gosnat rentre du camp disciplinaire nazi de Lübeck. Il se retrouvera bientôt, on l'a dit, secrétaire d'État à l'Armement. Il récupère la société, re-identifie petit à petit les différents actionnaires (qu'on retrouve jusqu'en Suède…), remet la main sur les 30 000 actions (volées par un patron de presse indélicat). Et France-Navigation repart. Mais sur un mode marchand plus traditionnel. La compagnie sera vendue en 1953 ; celui qui s'occupe de cette transaction s'appelle Raymond Aubrac.

Pas de conclusion mais une remarque : lorsque les deux livres mentionnés plus haut sur l'histoire de « France-Navigation » sont sortis, dans les années 70, les médias de droite ou de gauche, du *Figaro* de Giscard au *Matin* de Mitterrand, ont réservé à ces ouvrages des critiques assez hargneuses. On ne discutait pas les faits, avérés, on traitait le dossier avec mépris. Pourquoi cette attitude ? Sans doute qu'il ne fallait pas créditer les communistes de cette histoire puissante. Ainsi fonctionnait à l'époque l'anticommunisme ambiant. N'empêche, les faits sont là, il reste une formidable histoire rouge. ✪

Gérard Streiff